

FISI : un projet mal ficelé

La fiche interministérielle de situation individuelle (FISI) a pour objectif de faciliter les mobilités en assurant la continuité de la gestion administrative et de carrière des agents publics. L'agent fournit à son administration d'accueil sa FISI qui doit contenir les informations nécessaires pour sa prise en charge administrative.

Depuis le 11 février, la FISI fait grincer des dents. En ligne dans l'espace de chaque agent sur l'ENSAP, elle fait état de données liées à son dossier individuel. L'alliance **CFDT-CFTC** Finances a interrogé la secrétaire générale sur l'objectif de cette fiche et la présence de certaines données sensibles qui n'ont rien à y faire.



**Ministère de l'Economie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et
numérique**



FICHE INTERMINISTÉRIELLE DE SITUATION INDIVIDUELLE
Volet administratif

UN PROJET DANS LES TUYAUX DEPUIS 2020

L'alliance **CFDT-CFTC** Finances a dénoncé l'absence d'information et de concertation des représentants du personnel, tant au niveau ministériel que celui de la Fonction publique sur ce projet lancé en 2020 et mentionné dans cette [Lettre d'info](#) du Centre Interministériel des Services Informatiques relatifs aux Ressources Humaines (CISIRH).

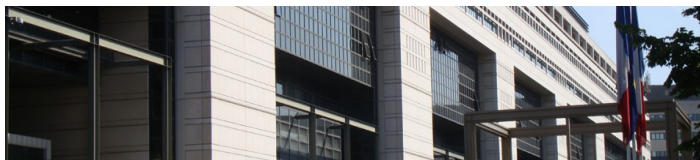
POURQUOI ET POUR QUI ?

La FISI a pour vocation de simplifier la mobilité de l'agent en lui permettant de transmettre toutes les infos nécessaires à sa prise en charge comptable, au gestionnaire des ressources humaines (GRH) de son nouvel employeur.

Attention : la FISI ne doit surtout pas être transmise à l'administration d'accueil lors d'un entretien de recrutement, ni même avant la décision de recrutement. Ce n'est ni un CV ni un état de services.

QUEL EST LE PROBLÈME ?

Si l'objectif de faciliter la prise en charge administrative des agents publics dans le cadre d'une mobilité entre administrations ne pose pas de problème en soi, il n'en va pas de même par rapport



à la nature de certaines données de la fiche FISl dont le traitement n'est à l'évidence pas proportionné au but poursuivi. En quoi par exemple les informations concernant les jours de grève des douze derniers mois peuvent bien intéresser l'administration d'accueil dans sa prise en charge de l'agent ?

DES RISQUES D'ATTEINTES AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES ET DE DISCRIMINATIONS

L'alliance **CFDT-CFTC** Finances a dénoncé l'atteinte aux libertés individuelles des agents et les possibles discriminations. Elle a rappelé que la FISl n'est pas un dossier individuel. Parce que nous traversons un contexte politique instable, l'alliance **CFDT-CFTC** Finances a rappelé que les données individuelles restent personnelles, certaines sont sensibles et doivent être protégées (informations syndicales, religieuses, sur l'état de santé...).

C'est pourquoi, l'alliance **CFDT-CFTC** Finances a exigé :

- la consultation de la CNIL
- un cadrage par décret des objectifs de la FISl

et ce d'autant plus si la FISl venait à reprendre les compétences des agents, comme le prévoit la [Lettre d'info](#) du CISIRH mais que dément le Secrétariat Général.

UNE FICHE TRÈS SOUVENT ERRONÉE OU INCOMPLÈTE

Les données des FISl sont souvent incomplètes ou erronées. Les agents ont tout intérêt à vérifier leurs données et à demander auprès de leur DRH locale la rectification.

LES ENGAGEMENTS DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La secrétaire générale a pris en compte nos demandes et s'est engagée d'ici mi-avril :

- à retirer de la FISl certains motifs d'absence qui n'ont pas d'incidence comptable pour le nouveau recruteur (ex : jour de grève, crédits temps syndical, assemblée générale ...)
- à modifier certaines qualifications qui sont obsolètes (ex : filiation légitime),
- à déployer un Kit d'infos auprès des agents sur les objectifs de la FISl.

La secrétaire générale a annoncé la tenue d'une prochaine réunion ministérielle afin de faire un point précis sur les données devant figurer (ou pas) dans la FISl.

Par ailleurs, elle nous a informé de la tenue prochaine d'un groupe de travail interministériel suite à de nombreuses remontées similaires au niveau des autres ministères. Ce groupe de travail Fonction publique aura pour objectif de poser et de préciser le cadre réglementaire de la FISl.